

Herstal, le 4 novembre 2020

N° 520

### PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous informer qu'en séance du 26 octobre 2020, le Conseil communal a modifié le règlement communal du 10 juillet 2008, modifié le 29 avril 2010 et le 28 septembre 2015 portant sur l'octroi d'une prime communale à l'installation de systèmes de panneaux solaires photovoltaïques.

Ce texte peut être consulté au service administratif des travaux (Centre administratif « La Ruche », Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal).

**NB : en raison de la pandémie, les bureaux ne sont accessibles que sur rendez-vous par téléphone au 04/256.83.45 ou par mail à l'adresse : [ville@herstal.be](mailto:ville@herstal.be)**

Le Bourgmestre ff,  
**J.L. Lefèbvre**

